

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2026

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUITY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Joël RECORDON, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Nadine KUZAY, Eric MARTINET, Christelle ETIENNE, Virginie TOURNIER, Delphine LAINE, Samira BOUKERCHE, Pierre DUBOSSON, Magalie BOITEL, Guillaume SETA, Elisabeth FAVERJON, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Véronique CHRISTOL, Florence YSARD, David ATES.

Absent :

Procurations : Jean-Claude BENGRIBA à Annie GONTARD, Cédric LARGE à Patrick CHARLES, Christophe BOUTTE à Christelle ETIENNE.

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	26	3	29

Date de la convocation : 17 mars 2026

Monsieur Fabien GARCIA a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2026/23

OBJET : Election des Maires délégués

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle de Valgelon-La Rochette est constituée de communes déléguées.

Il y a donc obligation de procéder à l'élection des maires délégués pour chacune des communes historiques.

Vu les articles L2113-13 à L2113-15 et L2113-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 20/12/2018 portant création de la commune nouvelle Valgelon-La Rochette,

Vu les dispositions portées dans la convention de fusion adoptée par les deux conseils municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'élire les Maires délégués parmi ses membres, Monsieur Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des Maires délégués au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions prévues aux articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Se déclare candidat au titre de la commune déléguée de La Rochette :

- MERIEUX Jean-Pierre

Se déclare candidat au titre de la commune déléguée d'Etable :

- RECORDON Joël

Chaque conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote sous enveloppe. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat pour la commune déléguée de La Rochette :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 29
A déduire (bulletins blancs ou nuls) 6
Nombre de suffrages exprimés 23

Majorité absolue des suffrages 15
A obtenu : Monsieur Jean-Pierre MERIEUX 23

Monsieur Jean-Pierre MERIEUX, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamé Maire délégué de la commune de La Rochette et est immédiatement installé.

Résultat pour la commune déléguée d'Etable :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 29
A déduire (bulletins blancs ou nuls) 6
Nombre de suffrages exprimés 23
Majorité absolue des suffrages 15
A obtenu : Monsieur Joël RECORDON 23

Monsieur Joël RECORDON, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamé Maire délégué de la commune d'Etable et est immédiatement installé.

Valgelon-La Rochette, le 21 mars 2026.

Le secrétaire de séance,



Fabien GARCIA

Le Maire,



Jean-Pierre MERIEUX

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 25/03/2026 et de sa publication ou notification le 25/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai